



N° 161 Audit de légalité et de gestion portant sur la Gouvernance de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG)

rapport publié le 19 novembre 2020

No 161 Gouvernance de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG)			
Recommandations proposées	14	Ouvert	2
		Fermé	11
		Refusé	1

Sur les quatorze recommandations émises par la Cour des comptes, treize ont été acceptées et une a été refusée.

Au 31 décembre 2023, concernant l'**office cantonal de la culture et du sport (OCCS)**, la recommandation émise a été mise en œuvre. Les « lignes directrices de la politique culturelle cantonale » ainsi que le « document-cadre pour une stratégie de cofinancement de la création artistique et des institutions culturelles » ont été adoptés par le Conseil d'État en décembre 2022. Enfin, une nouvelle loi pour la promotion de la culture et de la création artistique (LPCCA, C3 05) a été adoptée le 23 juin 2023 et est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024. Désormais, le GTG fait partie des institutions qui seront co-financées par le canton et la Ville de Genève. Les modalités d'application font l'objet d'un groupe de travail (recommandation 1).

À la même date et concernant le **département de la culture et de la transition numérique (DCTN)**, les trois recommandations ont été mises en œuvre, dont une durant la période sous revue. Le rôle de haute surveillance de la Ville de Genève vis-à-vis de la FGTG a été précisé dans le « règlement relatif à l'organisation et à la surveillance des fondations et établissements de droit public communal (LC 21 136) » qui a été adopté le 31 mai 2023 et entré en vigueur le 1^{er} juillet 2023 (recommandation 3).

S'agissant de la **Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG)**, sept recommandations ont été mises en œuvre, mais aucune durant la période sous revue. Les deux recommandations encore ouvertes n'étaient pas échues (recommandations 6 et 10) et n'ont pas fait l'objet d'un suivi au 31 décembre 2023.

No 161 Gouvernance de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG)					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
161-R1	Définir une politique culturelle.	Très élevée	OCCS	31.05.2023	Fermé
161-R2	Finaliser la convention de subventionnement entre la FGTG et la Ville de Genève.	Élevée	DCTN	31.12.2020	Fermé
161-R3	Préciser le rôle de haute surveillance de la Ville de Genève vis-à-vis de la FGTG.	Très élevée	CA/LEX avec DCTN	31.03.2024 31.12.2024 report 31.10.2023	Fermé
161-R4	Mettre en place un groupe de réflexion sur un statut du personnel unique.	Très élevée	DCTN	31.12.2020	Fermé
161-R5	Formaliser une stratégie de la FGTG.	Très élevée	Conseil de fondation	6 mois	Fermé
161-R6	Réviser le statut et le règlement intérieur de la FGTG.	Élevée	CF (CA, CM ; Grand Conseil)	2 à 3 ans suivant les délais d'approbation des autorités compétentes	Ouvert
161-R7	Revoir l'organisation de la direction de la FGTG.				Refusé
161-R8	Présenter au Conseil de fondation la programmation artistique et le budget annuel suffisamment tôt.	Très élevée	Direction	dès le 31.05.2022	Fermé
161-R9	Formaliser une programmation et un budget pluriannuels.	Très élevée	Direction	Environ 6 mois, dans le cadre de l'élaboration de la convention quadriennale	Fermé
161-R10	Établir un budget et un suivi global de l'ensemble des activités du GTG.	Élevée	Direction	Selon les délais de la Ville concernant la matérialisation des flux financiers	Ouvert
161-R11	Revoir le processus d'analyse des risques.	Élevée	Direction / Conseil de fondation	En cours	Fermé
161-R12	Développer le SCI au sein de l'ensemble de l'institution pour les activités des.	Élevée	Direction / Conseil de fondation	En continu	Fermé
161-R13	Rédiger une charte éthique.	Élevée	Direction / Conseil de fondation	Environ un an	Fermé
161-R14	Réglementer la gestion des liens et des conflits d'intérêts.	Élevée	Direction / Conseil de fondation	Environ un an et demi	Fermé